

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(L.R.Q., c. C-61.01)

**Réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon
— Statut permanent de protection conféré à une
portion du territoire de la tourbière de Shannon
faisant partie de la Municipalité de Shannon
dans la municipalité régionale de comté de
la Jacques-Cartier**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 44 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), que le gouvernement a adopté, le 23 mars 2011, le décret numéro 246-2011 conférant à la réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon, ce statut permanent de protection, le plan de cette réserve écologique et son plan de conservation étant annexés à ce décret.

La sous-ministre,
DIANE JEAN

55381